

**C.C.A.S DE  
SAINT PIERRE  
EN  
FAUCIGNY  
(Haute-Savoie)**

## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SOUS-PREFECTURE  
DE BONNEVILLE

22 SEP. 2022

COURRIER ARRIVÉ

**Nombre de Conseillers :**

en exercice 9

présents 6

votants 6

l'an deux mille vingt deux ----

le vingt et un septembre à dix-sept heures

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74)

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gaillard Marin, Président du CCAS.

Date de convocation : 13 septembre 2022

**OBJET :**

Subvention 2022 à la  
SADVA

**PRESENTS :** M. ETIENNE, Mmes PAGET, BURNIER, BOCHATAY, ESPINASSE,  
MICHEL

**ABSENTS REPRESENTES :** /

**ABSENTS :** Mme VAUDEY, M. GAILLARD, RANGHIERO

Sur proposition du Président et suite à la demande formulée par la SADVA (Services A Domicile de la Vallée de l'Arve), le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

➤ DECIDE de verser à la SADVA une subvention de fonctionnement de 2 000,00€ pour l'année 2022.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture

le : 22/09/2022

Publié le 23/09/2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Vice-Président du C.C.A.S.

Eddi ETIENNE

